
PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024 A 19H00

Sont présents : Christian ISOARD, Jean-Paul JOUBERT, Alexis ISOARD, Sandrine ISOARD, Patricia ISOARD

Est excusée : Aude POURROY

1 – Compte rendu du Conseil Municipal du 06 mai 2024.

Adoption du PV du Conseil Municipal du 06 mai 2024.

2 – Devis épareuse (2024 051).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de valider le devis de la SAS GIRAUD pour le passage d'une épareuse dans le village, pour un montant de 1 120.00 € HT soit 16 heures à 70.00 €.

3 – APPB ravin de St André.

Nous avons jusqu'au 15 août 2024 pour faire des remarques sur le biotope d'espèces protégées dans le ravin St André.

4 – Devis gîte la Gelinotte (2024 052 – 2024 053).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux complémentaires ont été demandés pour la rénovation du gîte communal La Gelinotte. La SARL TRON Noël nous a fait un devis de 680.00 € HT soit 816.00 € TTC pour la peinture de la cage d'escalier qui n'était pas prévue.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de valider le devis complémentaire de l'entreprise TRON pour un montant de 680.00 € HT soit 816.00 € TTC.

Afin de pouvoir payer l'entreprise, une décision modificative doit être faite (2/2024).

5 – Cimetière.

Il faut payer la facture de l'entreprise GRANIMOND suite à la livraison des caveaux.

6 – Devis coupe d'arbres (2024 054).

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le devis de l'entreprise DRYADE 04 pour l'abattage des arbres et le broyage des branches au niveaux du monument aux morts, à proximité de la Mairie et au niveau du cimetière, pour un montant de 2 900.00 €.

7- Devis mise en place d'une gouttière (2024 055).

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (Alexis ISOARD ne prend pas part au vote), autorise le Maire à valider le devis de l'entreprise SASU Alexis ISOARD pour la pose d'une gouttière sur la salle communale de la Mairie, pour un montant de 1 609.41 € HT soit 1 931.029 € TTC.

8- Décision modificative modifiant le BP pour le compte 681 (2024 056).

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles 681 (042) et 681 (68) de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2024 ayant été erronés, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes indiqués précédemment. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote en dépenses de fonctionnement le réajustement des comptes indiqués.

9 – Décision modificative pour crédits supplémentaires aux comptes de classe 6 (2024 057).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide qu'un virement d'au moins 200.00 € doit être effectué sur certains articles de la section de fonctionnement pour subvenir à certains besoins.

10- Demande de concession.

Une demande de concession au cimetière d'Auzet est en cours. Il faut se renseigner auprès des communes environnantes pour savoir comment elles procèdent, quelle durée, quel coût ?

11- Budget de la boulangerie (2024 059 – 2024 060 – 2024 061)).

Suite à la vente de la boulangerie, il convient de clôturer le budget annexe au 31 décembre 2023 et d'intégrer des écritures dans le budget principal de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de clôturer le budget annexe de la boulangerie au 31/12/2023 et d'intégrer les écritures dans le budget principal de la Commune.

12 – Questions diverses.

- Pour information, les travaux pour l'enfouissement des lignes à la Salce sont terminés.
- L'installation de la borne de recharge électrique pour les voitures sera sûrement repoussée en 2025 car il faut procéder à un renforcement de la ligne et au changement des câbles.

La séance est levée à 20h30.



ISOARD